SAINT-JOSEPH, le 29/07/2025

COMMUNIQUE

TARIFS 2025-2026 :

Restauration scolaire

Garderie Matin et soir

Accueil Collectif de Mineurs journées de loisirs mercredis, petites et grandes vacances

Le Maire de la Ville de SAINT-JOSEPH, Président de la Caisse des Écoles, informe les parents d'élèves des nouveaux tarifs liés aux activités péri et extrascolaire pour l'année scolaire 2025-2026 :

Restauration collective	
Maternelle **2.74€**	Elémentaire **3.10€**
Garderie matin 06h00-08h00 et soir 16h00-18h00 Forfait mensuel	
- Pour 1 enfant : 23 €/mois - Pour 2 enfants : 40 €/mois - Pour 3 enfants : 57 €/mois - Pour 4 enfants : 72 €/mois - Au-delà de 4 enfants : 17 €/mois/enfant supplémentaire	
Journée de loisirs du mercredi Accueil uniquement pendant la journée de loisirs 08h00-16h00	
Non allocataire: **20€** QF1/QF2 : **20 €** (avant application du quotient familial CAF)	
Journée de loisirs petites et grandes vacances Accueil uniquement pendant la journée de loisirs 08h00-16h00	
Non allocataire : **22 €** QF1 : **18 €** (avant application du quotient familial CAF) QF2 : **20 €** (avant application du quotient familial CAF)	
Option garderie matin 06h00-08h00 et soir 16h00-18h00 **4€**	

Quotient familial CAF en vigueur depuis le 1er janvier 2025 et applicable par la Ville de St Joseph à compter du 1er septembre 2025 :

- **QF 1 : 0 à 500 € : 13 € par jour**
- **QF 2 : 501 à 1 000 € : 9 € par jour**

Le maire

COMMUNE DE SAINT JOSEPH - MARTINIQUE

Le Président de la Caisse des Ecoles

Yan MONPLAISIR